

RÉQUISITION DE « VOLONTAIRES » POUR LA RÉPUBLIQUE EN 1793

par Gérard Verdier

Texte restitué sans correction et conforme à l'original :

« Barjols 15 8bre 1793, L'an 2^e de la République française une et indivisible.

Ensuite de la réquisition du général de brigade commandant à Entrevaux et dépendances, à nous transmise par les citoyens administrateurs du directoire du département du var, et de celle du département lui meme, nous vous requérons a votre tour, citoyen, et sous votre responsabilité individuelle, d'assembler des gardes nationales de votre commune et de faire partir dans l'espace de deux fois vingt quatre heures pour Entrevaux, tous les citoyens non mariés et voeuf sans enfans depuis l'age de vingt cinq ans jusques a celui de 35.

vous aurez soin de leur donner les meilleurs fusils possible, et nous vous requérons très expressément sur cet article de faire des visites domiciliaires pour remplir cet objet.

vous les enverrez par la route la plus courte et la plus directe ; vous leur ferez distribuer la poudre et les balles qui sont en votre disposition, et vous ferez porter a la troupe tout le pain qui pourra lui etre necessaire pendant la route.

Nous vous chargeons citoyens de l'exécution de toutes ces mesures sous votre responsabilité individuelle ; elles sont pressantes.

La patrie en danger la reclame cette execution, et nous ne vous [cederons] pas qu'il y va de votre destitution, de la notre et de toutes les suites facheuses qui l'accompagnent, s'il y a de la negligence de votre part ou de la notre a ne pas remplir des ordres aussi interessants pour la sureté publique.

vous aurez soin de fournir le pain aux fraix de la commune et de donner a la route un ordre d'etape sans pain.

vous n'oubliez pas enfin de designer un chef qui serve de conducteur a la troupe qui partira de votre commune sans etre organisée, et de nous faire passer l'état du nombre des hommes qui en partiront.

Le conseil permanent de l'administration du district de barjols. »

La victoire des troupes républicaines à Valmy le 20 septembre 1792, a certes suscité un grand élan de confiance envers les chefs de la Révolution et un essor du patriotisme. Cependant l'exécution du roi, le 21 janvier 1793, provoque contre la France la formation d'une gigantesque coalition composée de la plupart des états européens. Les armées révolutionnaires, vaincues depuis mars 93, refluent vers nos frontières. De nouveau les sans-culottes crient à la trahison et non sans raison, puisque Dumouriez, le général en chef, est passé aux Autrichiens. À l'intérieur,

les massacres de la Convention ont soulevé plusieurs provinces. En Bretagne et en Vendée, la grande armée catholique et royale s'organise.

Le gouvernement passe aux mains du Comité de salut public composé des députés montagnards qui, sous la pression des extrémistes sans-culottes et face à la nécessité d'une défense nationale, déclare la Patrie en danger et décrète une seconde levée en masse sur toute l'étendue du pays. Sont en principe concernés, les hommes de 18 à 60 ans.

Dans les faits, chaque canton doit fournir son contingent sur les bases déterminées par la loi du 18 germinal. Cette levée doit être réalisée dans les trois jours qui suivent la réception de l'ordre. Le quatrième jour, la troupe se rend au chef-lieu de district et, de là, au chef-lieu de département. C'est le citoyen administrateur du directoire de département, envoyé par la Convention, qui orchestre tout cela. Arrivé au chef-lieu de département, le citoyen représentant décline ses pouvoirs et les autorités locales se soumettent sans discuter. Comme à l'habitude, il choisit cinq ou six sans-culottes de l'endroit, les forme en comité révolutionnaire et les garde en permanence à ses côtés. En cette époque troublée, on découvre, même dans les contrées les plus reculées, des individus zélés capables d'exécuter les ordres les plus détestables du Comité de salut public... comme la profanation des églises ! Comme le souligne le membre du district de Barjols, signataire de cette lettre, toute négligence peut être signalée au Comité, dont le nom à lui seul répand déjà l'effroi.

Parallèlement à la levée d'hommes, chaque maire fait effectuer dans sa circonscription des « *visites domiciliaires* », sortes de razzias déguisées, pour réunir dans un temps record l'équipement de ses « volontaires ». On fait main basse sur les fusils, les balles, la poudre, les pierres, les vêtements, les provisions de bouche. Ce qu'on ne peut se procurer sur place, on essaye de l'acquérir dans les communes avoisinantes, comme la mairie d'Allos qui achète à Colmars-les-Alpes et au Villard des étoffes et de la toile. Ajoutons les contributions patriotiques pour frais de guerre, véritables « offrandes spontanées » en espèces sonnantes et trébuchantes, ainsi que la réquisition des chevaux, des mulets et de l'avoine. Chaque cultivateur du coin n'est plus libre, pour l'heure (mais il y a du provisoire qui dure), de disposer de sa récolte et vendeurs et acheteurs ne peuvent eux-mêmes fixer les prix. Tout possesseur de grain, d'avoine et de paille doit, sous huitaine, en faire le dépôt au magasin du district, unique centralisateur, qui achète seul et vend seul au cours forcé.

Qui aurait pu penser que Barjols, aujourd'hui paisible village touristique de 2 500 âmes, peuplé de résidences secondaires et où il fait bon se reposer, ait pu être sous la Révolution le théâtre de tels événements ?